

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'EPAMSA CLÔTURE LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE QUARTIER MANTES UNIVERSITÉ

—
26 janvier 2026



L'EPAMSA est l'aménageur de la ZAC Mantes Université créée en 2006, un projet urbain d'envergure intercommunale situé au sud de la gare de Mantes-la-Jolie, à cheval sur les communes de Buchelay, Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville.

Aujourd'hui, un nouvel élan est donné au projet urbain et la programmation de ce quartier est en passe d'être refondue autour de plusieurs priorités :

- Conforter la place des équipements publics d'enseignement, de formation et d'un pôle de vie et de services aux personnes au cœur du quartier.
- Concrétiser de nouvelles ambitions environnementales dans l'aménagement des espaces publics et par la création d'un parc linéaire reliant le parvis de la gare Eole avec Mantes Innovaparc en passant par le quartier des Meuniers ;
- Mettre en valeur la présence de la halle Sulzer pour définir les prescriptions architecturales et urbaines de part et d'autre de l'avenue de la Grande Halle ;
- Qualifier le parvis de la gare autour du pôle d'échanges et de transports prévu à l'arrivée du RER Eole ;
- Mettre en œuvre une politique de gestion du stationnement innovante et favorisant la mutualisation et la gestion fine des usages
- Veiller à un aménagement des espaces publics favorisant les piétons, les enfants et les personnes à mobilité réduite.

Les évolutions du projet se caractérisent par trois nouveaux mots d'ordre de Mantes Université : apaiser, transformer et renaturer.

Par ailleurs, une extension du projet est actuellement à l'étude. Celle-ci se dessine à partir des limites de la ZAC telles qu'arrêtées en 2006 et s'étend vers le sud et sur l'est du boulevard Salengro et intègre une composition urbaine et architecturale sur un périmètre élargi. Ce nouveau périmètre d'étude élargi doit garantir la cohérence des

aménagements et des programmations futures, afin de ne pas compromettre la réalisation de la ZAC et accompagner la mutation et la qualification de l'entrée de ville vers Mantes-la-Jolie et Limay.

À ce titre en novembre dernier, le conseil municipal de Mantes-la -Ville a instauré un périmètre de sursis à statuer sur certaines parcelles. Ce sursis fait suite à l'identification d'enjeux stratégiques liés au boulevard Salengro (congestion routière, hétérogénéité des programmes et formes urbaines, problématiques d'alignements, etc.).

Le périmètre de sursis à statuer vise notamment à :

- Encadrer les demandes de permis afin de limiter l'édification de constructions susceptibles d'entrer en contradiction et en concurrence avec le projet de ZAC ;
- Intégrer ce périmètre élargi dans l'évaluation environnementale ;
- Permettre la mise en œuvre d'une programmation adaptée et cohérente autour du boulevard Salengro.

La totalité de ce périmètre d'étude ne sera pas nécessairement incluse dans le périmètre de la future ZAC. Le périmètre définitif sera arrêté lors de l'approbation du dossier de création de la ZAC en fin d'année.

Dans ce cadre, l'EPAMSA a lancé en janvier 2025 une concertation publique sur l'évolution du projet du quartier Mantes Université avec des réunions publiques dans chacune des villes et des ateliers participatifs (les comptes-rendus sont en ligne : www.epamsa.fr/accueil/concertation-publique-mantes-universite/).

Cette concertation publique portée par l'EPAMSA s'achèvera fin février 2026.

Un dernier temps de rencontre aura lieu lors de la réunion publique de clôture afin de présenter les principaux enseignements de la concertation, les évolutions du projet et les résultats des études en cours de finalisation, mais aussi pour faire un retour aux riverains et usagers ayant contribué aux ateliers et répondre à de nouvelles questions ou observations.

Le rendez-vous est donné pour la réunion publique de clôture de la concertation le :

- **Judi 29 janvier à 19h à l'amphithéâtre de l'ISTY** (28 boulevard Roger Salengro, Mantes-la-Ville)

Tout au long de cette phase de concertation publique, des registres pour recueillir les avis sont mis à disposition et resteront disponibles jusqu'au 15 février 2026 :

- Au siège de l'EPAMSA, 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie
- En mairie de Buchelay, Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville.

Une adresse mail est également disponible pour recevoir les contributions : concertation.mantesuniversite@epamsa.fr

Pour plus d'informations :

→ www.epamsa.fr/accueil/concertation-publique-mantes-universite/

Une opération portée par l'EPAMSA avec de nombreux partenaires impliqués.



Le projet est porté par l'EPAMSA en partenariat avec :

- L'État ;
- La Région Île-de-France ;
- Le Département des Yvelines ;
- La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise ;
- Les villes de Buchelay, Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville.

L'EPAMSA est également accompagné par des bureaux d'études et des maîtres d'œuvre pour l'accompagnement dans la réflexion et l'aménagement du périmètre :

- Urbaniste coordonnateur de la ZAC : agence ANMA ;
- Étude d'impact et études techniques associées : Médiaterre avec Auddicé sur les études faune flore, CIA sur les études acoustiques et de qualité de l'air, Citizing sur les études socio-économiques et L. Conseils sur la sûreté et la sécurité publique ;
- AMO Circulation : Cositrex ;
- AMO Développement durable : Vizéa ;
- AMO Stationnement : Sareco ;
- AMO Concertation : Aire Publique.

CONTACT PRESSE

Sarah MIMOUN-REZIG ■ **Chargée d'opération**

01 39 29 24 83 ■ 06 79 90 54 10

s.mimounrezig@epamsa.fr

www.epamsa.fr  